

---

# États financiers du Comité paralympique canadien

31 mars 2020

---

---

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État de la situation financière	3
État des revenus et des dépenses	4
État de l'évolution de l'actif net	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7-14

---

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du  
Comité paralympique canadien

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Comité paralympique canadien (l'« Organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2020, et les états des revenus et des dépenses, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

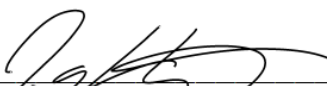
*Deloitte* S.E.N.C.R.L./s.r.l.


Comptables professionnels agréés  
Experts-comptables autorisés  
Le 20 août 2020

**Comité paralympique canadien**  
**État de la situation financière**  
 au 31 mars 2020

	Notes	2020 \$	2019 \$
<b>Actif</b>			
À court terme			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3	<b>3 843 725</b>	5 486 996
Débiteurs	4	<b>592 109</b>	537 215
Montant dû de la Fondation paralympique canadienne	14	<b>216 923</b>	97 896
Frais payés d'avance		<b>1 406 082</b>	579 497
		<b>6 058 839</b>	6 701 604
Immobilisations corporelles	5	<b>144 179</b>	162 353
Immobilisations incorporelles	6	<b>298 763</b>	199 897
		<b>6 501 781</b>	7 063 854
<b>Passif</b>			
À court terme			
Créditeurs et charges à payer		<b>810 181</b>	1 067 378
Tranche à court terme des revenus reportés		<b>867 711</b>	2 168 842
		<b>1 677 892</b>	3 236 220
Revenus reportés		<b>2 356 345</b>	1 636 250
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et incorporelles	8	<b>442 942</b>	362 250
Incitatif à la location	10	<b>40 183</b>	46 880
		<b>4 517 362</b>	5 281 600
Engagement	11		
<b>Actif net</b>			
Non affecté		<b>1 984 419</b>	1 782 254
		<b>6 501 781</b>	7 063 854

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

  
 \_\_\_\_\_, administrateur

  
 \_\_\_\_\_, administrateur

**Comité paralympique canadien**  
**État des revenus et des dépenses**  
 Exercice terminé le 31 mars 2020

		<b>2020</b>	2019
	Notes	\$	\$
<b>Revenus</b>			
Apports gouvernementaux	9	<b>5 608 219</b>	4 584 407
Commandites		<b>2 569 968</b>	2 661 782
Subventions – Fondation paralympique canadienne	14	<b>1 200 000</b>	1 050 000
Intérêts		<b>86 355</b>	64 550
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et incorporelles	8	<b>246 454</b>	180 605
Apports en nature		<b>565 519</b>	266 496
Autres		<b>374 552</b>	45 975
		<b>10 651 067</b>	8 853 815
<b>Dépenses</b>			
Services corporatifs		<b>1 801 027</b>	1 611 928
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles		<b>246 454</b>	180 605
Communications et marque		<b>1 158 855</b>	1 293 279
Groupe de travail d'organismes détenteurs de droits		<b>242 515</b>	215 979
Jeux		<b>2 384 322</b>	1 071 620
Haute performance		<b>3 053 908</b>	2 863 030
Partenariat		<b>996 302</b>	928 284
Valeur utilisée des apports en nature		<b>565 519</b>	266 496
		<b>10 448 902</b>	8 431 221
<b>Excédent des revenus sur les dépenses</b>		<b>202 165</b>	422 594

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Comité paralympique canadien**  
**État de l'évolution de l'actif net**  
 Exercice terminé le 31 mars 2020

	<b>2020</b>			2019
	<b>Investi en immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>Non affecté</b>	<b>Total</b>	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	—	<b>1 782 254</b>	<b>1 782 254</b>	1 359 660
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	—	<b>202 165</b>	<b>202 165</b>	422 594
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	<b>(246 454)</b>	<b>246 454</b>	—	—
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	<b>327 146</b>	<b>(327 146)</b>	—	—
Augmentation des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et incorporelles	<b>(327 146)</b>	<b>327 146</b>	—	—
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et incorporelles	<b>246 454</b>	<b>(246 454)</b>	—	—
Solde à la fin	—	<b>1 984 419</b>	<b>1 984 419</b>	1 782 254

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## Comité paralympique canadien

### État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2020

		<b>2020</b>	2019
	Notes	<b>\$</b>	\$
<b>Activités de fonctionnement</b>			
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses		<b>202 165</b>	422 594
Éléments sans effet sur la trésorerie			
Amortissement des immobilisations corporelles		<b>57 307</b>	53 407
Amortissement des immobilisations incorporelles		<b>189 147</b>	127 198
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et incorporelles		<b>(246 454)</b>	(180 605)
		<b>202 165</b>	422 594
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement	13	<b>(1 838 739)</b>	3 200 140
		<b>(1 636 574)</b>	3 622 734
<b>Activités d'investissement</b>			
Acquisition d'immobilisations corporelles		<b>(39 133)</b>	(59 333)
Acquisition d'immobilisations incorporelles		<b>(288 013)</b>	(191 652)
		<b>(327 146)</b>	(250 985)
<b>Activités de financement</b>			
Augmentation des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et incorporelles	8	<b>327 146</b>	250 985
Diminution de l'incitatif à la location	10	<b>(6 697)</b>	(6 697)
		<b>320 449</b>	244 288
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		<b>(1 643 271)</b>	3 616 037
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début		<b>5 486 996</b>	1 870 959
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin</b>		<b>3 843 725</b>	5 486 996

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



### 1. Objectif de l'organisme

Le Comité paralympique canadien (l'« Organisme ») a été constitué en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes* le 1<sup>er</sup> avril 1982 comme un organisme sans but lucratif, et a poursuivi ses activités sous la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* le 25 juillet 2014. L'Organisme est enregistré comme association canadienne de sport amateur en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et est par conséquent exonéré d'impôts sur les bénéfices. L'Organisme est reconnu par le Comité international paralympique et a la responsabilité de toutes les facettes du rôle du Canada dans le mouvement paralympique, y compris les Jeux d'été et d'hiver.

### 2. Méthodes comptables

Les états financiers ont été dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

*Adoption du chapitre 4433, « Immobilisations corporelles détenues par les organismes sans but lucratif »*

À compter du 1<sup>er</sup> avril 2019, l'Organisme a adopté le chapitre 4433, « Immobilisations corporelles détenues par les organismes sans but lucratif » (chapitre 4433), qui remplace le chapitre 4431 sur le même sujet. Le chapitre 4433 fournit des indications supplémentaires relatives à la décomposition des immobilisations corporelles constituées d'importantes composantes distinctes, à la comptabilisation des dépréciations partielles lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation et aux informations connexes à fournir relatives à la dépréciation. Conformément aux dispositions transitoires, l'Organisme a appliqué le chapitre 4433 prospectivement et ceci n'a eu aucune incidence importante sur les informations ou les montants présentés dans ses états financiers.

*Instruments financiers*

L'Organisme constate initialement les actifs financiers et les passifs financiers à leur juste valeur. Par la suite, tous les instruments financiers sont évalués au coût amorti, à l'exception de la trésorerie et les équivalents de trésorerie qui sont évalués à leur juste valeur. Les variations réalisées et non réalisées de la juste valeur sont constatées à l'état des revenus et des dépenses.

*Juste valeur*

La juste valeur des débiteurs et des créditeurs et charges à payer se rapproche de leur valeur comptable compte tenu de leur brève échéance. La direction est d'avis que l'Organisme n'est pas exposé à des risques importants de taux d'intérêt, de change ou de crédit découlant de ces instruments financiers.

*Apports de marchandises et en services*

L'Organisme comptabilise la valeur des apports de marchandises et en services lorsque la juste valeur peut être raisonnablement estimée et lorsque les marchandises et les services auraient dû être acquis par l'Organisme.

L'Organisme reçoit des apports en nature de divers partenaires. Les apports en nature sont comptabilisés aux revenus et aux dépenses lorsqu'utilisés.

## **2. Méthodes comptables (suite)**

### *Immobilisations corporelles et incorporelles*

Les immobilisations corporelles et incorporelles acquises et les immobilisations incorporelles développées à l'interne sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux suivants :

Mobilier de bureau	20 %
Équipement informatique	55 %
Développement du site Web	55 %

Les améliorations locatives sont amorties selon la durée du bail.

### *Dépréciation d'actifs à long terme*

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur comptable d'un actif à long terme excède le total des flux de trésorerie non actualisés découlant de son utilisation et de sa sortie éventuelle et que sa valeur comptable excède sa juste valeur. La perte de valeur constatée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur à la date de perte de valeur.

### *Constatation des revenus*

L'Organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les revenus. Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus lorsque reçus ou à recevoir, si l'encaissement est raisonnablement assuré. Les apports affectés sont reportés et constatés à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel ils ont été gagnés ou les dépenses connexes sont engagées.

Les apports grevés d'affectations d'origine externe utilisés pour l'acquisition d'immobilisations corporelles ou incorporelles amortissables sont reportés et amortis en fonction de la durée de vie utile de l'immobilisation afférente.

Les commandites pour des ententes pluriannuelles sont reportées et constatées comme revenus sur une base linéaire selon les termes des ententes.

### *Incitatif à la location*

L'incitatif à la location est initialement comptabilisé au coût et amorti sur la durée de la location.

### *Utilisation d'estimations*

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des revenus d'activités et des dépenses constatés au cours de la période visée par les états financiers. Des hypothèses sont utilisées pour l'estimation de la recouvrabilité des débiteurs, la durée de vie utile des immobilisations corporelles et incorporelles et le montant des charges à payer. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

## Comité paralympique canadien

### Notes complémentaires

31 mars 2020

#### 3. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	<b>2020</b>	2019
	\$	\$
Encaisse	<b>3 839 510</b>	5 482 862
Certificats de placement garanti	<b>4 215</b>	4 134
	<b>3 843 725</b>	5 486 996

Le taux d'intérêt effectif des certificats de placement garanti est de 1,81 % (1,95 % en 2019). Étant donné la nature de ces placements, l'Organisme est exposé à aucun risque important de taux d'intérêt, de change ou de crédit.

#### 4. Débiteurs

	<b>2020</b>	2019
	\$	\$
Sport Canada	<b>1 375</b>	—
TVH à recevoir	<b>131 411</b>	110 550
Commandites et autres débiteurs	<b>459 323</b>	426 665
	<b>592 109</b>	537 215
Provision pour créances douteuses	—	—
	<b>592 109</b>	537 215

#### 5. Immobilisations corporelles

	<b>Coût</b>	<b>Amortissement cumulé</b>	<b>2020 Valeur comptable nette</b>	2019 Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier de bureau	<b>203 653</b>	<b>137 667</b>	<b>65 986</b>	67 691
Équipement informatique	<b>274 582</b>	<b>231 909</b>	<b>42 673</b>	52 964
Améliorations locatives	<b>61 775</b>	<b>26 255</b>	<b>35 520</b>	41 698
	<b>540 010</b>	<b>395 831</b>	<b>144 179</b>	162 353

**6. Immobilisations incorporelles**

	<b>Coût</b>	<b>Amortissement cumulé</b>	<b>2020 Valeur comptable nette</b>	2019 Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Développement du site Web	<b>1 110 733</b>	<b>(811 970)</b>	<b>298 763</b>	199 897

**7. Marge de crédit**

L'Organisme a une marge de crédit autorisée de 50 000 \$ portant intérêt au taux préférentiel majoré de 1,00 % (taux préférentiel majoré de 1,00 % en 2019) et une carte de crédit corporative avec une limite de 175 000 \$, garantie par un contrat de sûreté générale et renouvelable annuellement. La marge de crédit était inutilisée au 31 mars 2020 (inutilisée en 2019) et 70 097 \$ étaient utilisés sur la carte de crédit corporative (69 470 \$ en 2019).

**8. Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et incorporelles**

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et incorporelles représentent la tranche non amortie des apports reçus et utilisés pour l'acquisition ou le développement des immobilisations corporelles ou incorporelles. Les variations du solde des apports reportés lors des exercices terminés les 31 mars sont les suivantes :

	<b>2020</b>	2019
	\$	\$
Solde au début	<b>362 250</b>	291 870
Apports reçus	<b>327 146</b>	250 985
Apports constatés comme revenus	<b>(246 454)</b>	(180 605)
Solde à la fin	<b>442 942</b>	362 250

**9. Apports gouvernementaux**

Les apports reçus du gouvernement du Canada sont soumis à des modalités spécifiques en ce qui concerne la dépense des fonds. Les registres comptables de l'Organisme sont soumis à la vérification du gouvernement du Canada pour identifier les cas, s'il y a lieu, où les montants imputés aux apports ne se conformeraient pas aux modalités de l'accord et qui, par conséquent, devraient être remboursés au gouvernement du Canada. Au cas où des redressements des exercices précédents étaient requis, ces redressements seraient comptabilisés au cours de l'exercice durant lequel le gouvernement du Canada demanderait ces redressements.

**9. Apports gouvernementaux (suite)**

Les apports gouvernementaux pour les exercices terminés les 31 mars sont composés de :

	<b>2020</b>	2019
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Sport Canada	<b>5 216 945</b>	4 312 098
Sport Canada – groupe de travail d'organismes détenteurs de droits	<b>239 833</b>	215 979
Revenus de Sport Canada	<b>5 456 778</b>	4 528 077
Fondation Trillium de l'Ontario	<b>151 441</b>	56 330
	<b>5 608 219</b>	4 584 407

Une entente de contribution existe entre l'Organisme et Sport Canada pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2020. L'administration générale, les coûts de gouvernance, les salaires, les frais et les avantages sociaux et les opérations/programmation sont alloués aux programmes selon la meilleure estimation de la direction basée sur les activités du projet.

L'annexe des fonds reçus et des débours pour le programme de Sport Canada pour la période est comme suit :

	<b>Budget approuvé par Sport Canada</b>	<b>Réels</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Fonds reçus <sup>(1)</sup>	<b>5 954 933</b>	<b>5 954 934</b>
Débours <sup>(2)</sup>		
Administration	<b>500 000</b>	<b>717 506</b>
Gouvernance	<b>125 000</b>	<b>157 389</b>
Salaires du personnel	<b>2 250 000</b>	<b>3 451 943</b>
Activités de la programmation	<b>2 931 700</b>	<b>3 210 481</b>
Sport sécuritaire	<b>135 233</b>	<b>135 590</b>
Langues officielles	<b>13 000</b>	<b>86 211</b>
	<b>5 954 933</b>	<b>7 759 120</b>

<sup>(1)</sup> La réconciliation des revenus de Sport Canada

	<b>\$</b>
Financement approuvé reçu pour 2019-2020	<b>5 954 934</b>
Moins les additions aux immobilisations corporelles de 2019-2020	<b>(327 146)</b>
Moins les montants reportés au 31 mars 2020	<b>(650 758)</b>
Plus les montants constatés comme revenus reportés de 2018-2019	<b>479 748</b>
Montant reconnu comme revenus	<b>5 456 778</b>

<sup>(2)</sup> La réconciliation des dépenses de Sport Canada

**9. Apports gouvernementaux (suite)**

	\$
Débours réels pour 2019-2020	<b>7 759 120</b>
Moins les additions aux immobilisations corporelles de 2019-2020	<b>(327 146)</b>
Moins les montants reportés au 31 mars 2020	<b>(650 758)</b>
Plus les montants constatés comme revenus reportés de 2018-2019	<b>479 748</b>
Montant reconnu comme dépenses	<b><u>7 260 964</u></b>

**10. Incitatif à la location**

	<b>2020</b>		2019
	<b>Amortissement</b>	<b>Valeur</b>	Valeur
	<b>Coût</b>	<b>cumulé</b>	comptable
	\$	\$	nette
	\$	\$	\$
Incitatif à la location	<b>46 880</b>	<b>6 697</b>	<b>40 183</b>
			46 880

**11. Engagement**

L'Organisme s'est engagé à louer des locaux pour bureau, venant à échéance jusqu'en 2025. Les versements futurs au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

	\$
2021	291 354
2022	293 958
2023	301 770
2024	301 770
2025 et suivantes	301 770
	<u>1 490 622</u>

**12. Gestion du capital**

L'Organisme définit son capital comme étant son actif net, qui est soumis à un contrat de sûreté générale signé en vertu d'une entente de marge de crédit. Les objectifs de la direction, quant à la gestion de son capital, sont de continuer à protéger la capacité de l'Organisme à poursuivre ses activités pour pouvoir continuer à réaliser sa mission et à gérer les subventions et les apports grevés d'affectations d'origine externe qui respectent les conditions pour l'utilisation des ressources financières. L'Organisme contrôle son capital en se servant de différentes mesures financières, qui incluent les flux de trésorerie et les écarts dans les prévisions et les budgets.

Les objectifs en ce qui concerne la gestion, les politiques et les procédures n'ont pas changé depuis l'exercice précédent.

L'Organisme a respecté les exigences en matière de capital, y compris les exigences afférentes aux restrictions externes.

## Comité paralympique canadien

### Notes complémentaires

31 mars 2020

#### 13. Renseignements complémentaires à l'état des flux de trésorerie

	2020	2019
	\$	\$
<i>Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement</i>		
Débiteurs	<b>(54 894)</b>	2 507 586
Montant dû de la Fondation paralympique canadienne	<b>(119 027)</b>	102 140
Frais payés d'avance	<b>(826 585)</b>	(534 513)
Créditeurs et charges à payer	<b>(265 336)</b>	(1 264 462)
Revenus reportés	<b>(581 036)</b>	2 389 389
	<b>(1 846 878)</b>	3 200 140

#### 14. Opérations entre apparentés

La Fondation paralympique canadienne (la « Fondation ») fut établie afin d'assurer que les programmes, l'équipement et les gens soient en place pour aider à propulser plus de Canadiens ayant un handicap du terrain de jeux jusqu'au podium olympique. La Fondation recueille des fonds exclusivement pour les programmes et activités de l'Organisme. La Fondation est contrôlée par l'Organisme.

La Fondation est une fondation publique; elle est exonérée de l'impôt sur le revenu et peut délivrer des reçus officiels de dons aux fins de l'impôt.

Les états financiers de l'Organisme n'ont pas été préparés sur une base consolidée. L'état de la situation financière, l'état des revenus et des dépenses ainsi que l'état des flux de trésorerie de la Fondation se résument comme suit :

	2020	2019
	\$	\$
État de la situation financière		
Actif		
À court terme	<b>933 474</b>	687 289
Passif		
À court terme	<b>222 539</b>	137 424
Soldes des fonds		
Non affecté – Fonds d'administration général	<b>623 158</b>	124 259
Affecté à l'externe – Fonds de la Campagne d'automne	<b>67 641</b>	46 232
Affecté à l'externe – Fonds de la Campagne ImagiNation	<b>136</b>	379 384
Affecté à l'externe – Fonds Haute Performance	<b>20 000</b>	—
	<b>710 935</b>	549 875
	<b>933 474</b>	687 299

**14. Opérations entre apparentés (suite)**

	<b>2020</b>	2019
	<b>\$</b>	\$
État des revenus et des dépenses		
Revenus	<b>1 602 206</b>	1 211 648
Dépenses	<b>241 146</b>	237 362
Excédent des revenus sur les dépenses avant les apports à l'Organisme	<b>1 361 060</b>	974 286
Apports à l'Organisme	<b>1 200 000</b>	1 050 000
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	<b>161 060</b>	(75 714)
	<b>2020</b>	2019
	<b>\$</b>	\$
État des flux de trésorerie		
Activités de fonctionnement	<b>317 928</b>	53 281

Tel que stipulé dans l'entente cadre de services entre l'Organisme et la Fondation, l'Organisme fournit le soutien à la Fondation avec les ressources humaines dont le montant peut être estimé à 254 508 \$ (312 045 \$ en 2019).

Au 31 mars 2020, l'Organisme a une somme à recevoir de 216 923 \$ (97 896 \$ en 2019). L'Organisme a reçu un apport de 1 200 000 \$ (1 050 000 \$ en 2019) de la Fondation au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2020.

**15. COVID-19**

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a annoncé que la COVID-19 (maladie à coronavirus 2019) pouvait être qualifiée de « pandémie ». Cette annonce a déclenché la mise en place d'une série de mesures de santé publique et de mesures d'urgence pour lutter contre la propagation du virus. La durée et les incidences de la COVID-19 restent inconnues et il est impossible d'estimer de façon fiable les incidences que la durée et la gravité de la pandémie pourraient avoir sur les résultats financiers et la situation financière de l'Organisme aux périodes futures.